

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	<b>Date</b> 20.02.2016	<b>Heure</b> 22h34	<b>Numéro</b> 16.318	<b>Département(s)</b> DEAS
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s) : Stephan Moser</b>
<b>Titre :</b> Hôtel La Clef des champs
<b>Contenu :</b>  Le Conseil d'État peut-il confirmer que le bail du restaurant Hôtel de La Clef des champs a bien été signé pour 10 ans, à raison de 40'000 francs de loyer mensuel?  Si le montant de 40'000 francs ne devait pas être correct, peut-on nous donner le détail des coûts?  Avec la durée de 10 ans, faut-il comprendre que le Conseil d'État ne pronostique aucune amélioration à venir durant la prochaine décennie?  Les solutions en abris ont-elles toutes été étudiées avant de conclure un bail avec un hôtel touristique, La Clef des champs?
<b>Réponse écrite demandée:</b> <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non

<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b> <b>Stephan Moser</b>		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Marc Schafroth		
Jean-Pascal Donzé		
Danielle Borer		
Sylvia Schulé		
Didier Calame		
Patricia Wenger		
Pierre-André Currit		
Jean-Charles Legrix		